

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE

Présentation

Le SFCA UT2J est chargé de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des stagiaires et apprentis, du déploiement des dispositifs de la Formation Professionnelle Continue et de l'apprentissage. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Stagiaire : toute personne physique qui participe à une formation en étant inscrit dans un régime de formation continue
- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande et prend en charge les frais occasionnés par l'inscription d'un ou plusieurs salariés désignés par ses soins

- Organisme financeur : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions.
- Payeur : personne physique ou morale qui prend en charge tout ou partie des frais afférents à la formation.

Les présentes conditions générales de vente complètent les obligations du client, du stagiaire ainsi que de celles de l'UT2J définies dans le contrat ou la convention de formation.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, elle serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université Toulouse – Jean Jaurès et suivies par les stagiaires. Le SFCA UT2J est l'interlocuteur unique dans les champs d'application de ces conditions générales de vente.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande, d'une convention ou d'un contrat, implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'une des

parties prenantes ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFCA UT2J, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le client se porte garant du respect des présentes conditions pour l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du SFCA UT2J, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins

Inscription et documents contractuels

Le stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur. Le client doit aviser le SFCA UT2J des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription du stagiaire et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Pour chaque action de formation, un contrat ou une convention, établi selon les articles L.6353-1 suivants du Code du travail, est adressé au client et/ou au stagiaire pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. Le client et/ou le stagiaire s'engage à retourner au SFCA UT2J l'exemplaire signé - et revêtu du cachet s'il y a lieu - avant le démarrage de la formation. Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il

appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué si possible au moment de l'inscription du stagiaire et devient une annexe à la convention.

Lorsque le stagiaire entreprend l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail.

A l'issue de toute formation ou selon l'échéancier prévu dans la convention, une facture accompagnée des justificatifs est adressée au payeur. Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

Droit de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de quatorze (14) jours calendaires (article L.221-18 du Code de la consommation) pour se rétracter.

Durant le délai de rétractation, le stagiaire informe l'organisme de formation par courrier postal ou électronique. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Résiliation du fait du client ou du stagiaire

Toute résiliation doit être communiquée au SFCA UT2J par écrit. Les modalités d'interruption de la formation sont prévues dans le contrat ou la convention de formation.

Hors délais de rétractation et dans tous les cas de figures, les droits d'inscription à l'université ne donnent lieu à aucun remboursement.

Annulation ou report du fait du SFCA UT2J

Le SFCA UT2J se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le stagiaire est prévenu au moins dix jours calendaires avant le début de la formation de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au stagiaire et/ou au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, le SFCA UT2J se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus par d'autres pour assurer la formation, tout en garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait du SFCA UT2J, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

Tarifs

Les tarifs applicables aux actions de formation continue ainsi que la politique tarifaire sont votés annuellement par le conseil d'administration de l'UT2J et font l'objet d'une publicité. Les conditions tarifaires contractualisées ne peuvent faire l'objet d'aucune modification au cours du contrat. Tous les tarifs sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes ; l'UT2J étant

non assujettie à la TVA pour les actions de formation et d'accompagnement. Les tarifs n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du stagiaire sauf cas particuliers. Les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention.

Modalités et règlement

Règlement par le stagiaire en financement individuel :

Le montant total dû des droits d'inscription à l'université conditionne l'inscription administrative. Hormis les formations courtes, une inscription à une formation est conditionnée à l'inscription administrative et à la signature du contrat/de la convention. Concernant les frais de formation, le montant est exigible selon les modalités de paiement des frais de formation figurant dans le contrat.

Règlement par l'Entreprise ou un organisme financeur :

Concernant les frais de formation et/ou les droits d'inscription universitaires le montant est exigible selon les modalités de paiement figurant dans la convention.

Le stagiaire s'informe des conditions et modalités spécifiques de prise en charge de l'organisme financeur.

Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'UT2J qui procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites

entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et son inscription à l'UT2J, si elle a été réalisée, sera annulée. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'UT2J.

Réclamations et Contentieux

Dès lors que le stagiaire, le client ou l'organisme financeur constate un manquement du SFCA à l'une de ses obligations légales ou contractuelles, il peut adresser une réclamation au SFCA par courriel (sfca@univ-tlse2.fr). A défaut de résolution amiable et, éventuellement après recours au médiateur de l'éducation nationale (Adresse électronique : mediateur@ac-toulouse.fr), tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la

formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent.

Le présent contrat est soumis aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation, l'application ou l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Toulouse sera saisi.

Accès aux plateformes numériques et droits d'usage

Les plateformes numériques mises à disposition des stagiaires comportent les outils nécessaires au suivi des enseignements : espaces de stockage de ressources, quizz, agenda, outils de communication (classes virtuelles et forum), espaces de dépôt de documents, historique de connexion. Pour accéder à la plateforme, chaque stagiaire recevra par courriel un identifiant et un mot de passe. Les utilisateurs de la plateforme sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de leur identifiant et s'engagent à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer leur identifiant à un tiers. Le non-respect de ces engagements entraînera une radiation

automatique de la liste des utilisateurs. L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont précisées dans le guide utilisateur de l'Environnement numérique de Travail remis au stagiaire et complété par la charte informatique de l'UT2J.

Prérequis

Avant le démarrage de la session à distance, chaque utilisateur dispose de la liste des prérequis techniques.

Confidentialité et traitement des données à caractère personnel

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou de la convention ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à sa conclusion, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le SFCA UT2J au client. Le SFCA UT2J s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires.

Dans le cadre de la réalisation des formations, le SFCA UT2J est amené à collecter des données à caractère personnel. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées du 1er Juin 2019, UT2J agit comme responsable de traitement.

Les mises en conformité de ces traitements ont été accompagnées par le délégué à la protection des données de l'UT2J. Pour des informations complémentaires sur ce traitement se rapprocher du délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse : dpo@univ-tlse2.fr

Le stagiaire, le client ou l'organisme financeur est informé du traitement des données dans le dernier article du contrat ou de la convention de formation professionnelle.

Le stagiaire, le client ou l'organisme financeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant qu'il peut exercer en écrivant à sfca@univ-tlse2.fr. Dans la mesure où les personnes concernées estiment, après avoir contacté l'Université, que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> Dans le cadre des contrats de formation financés par la Région Occitanie, un partage de responsabilités est réalisé.

Communication

Sauf refus du client ou du stagiaire, le client ou le stagiaire accepte d'être cité par le SFCA UT2J comme usager de ses formations. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessus « Confidentialité », le SFCA UT2J peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du

contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle (sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant).